



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

Marylise LÉON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

N°46

13 septembre 2018

STRATÉGIE PAUVRETÉ

De vraies ambitions et de nouveaux droits à concrétiser

Le Président de la République a présenté aujourd'hui la stratégie de lutte contre la pauvreté. La CFDT s'est largement investie dans son élaboration avec une conviction : **la lutte contre la pauvreté implique d'avoir une vision globale des parcours de vie**. Près de 9 millions de personnes sont aujourd'hui pauvres et cumulent des difficultés en matière d'emploi mais aussi de logement ou de santé.

L'objectif prioritaire de la CFDT est **d'obtenir les moyens de disposer d'un droit pour chacun à l'accompagnement global, dans tous les territoires**.

Cette stratégie cible les personnes les plus vulnérables et prévoit des dispositions de nature très différente pour répondre à ces multiples difficultés.

La CFDT salue particulièrement :

- Les mesures permettant d'améliorer l'accès aux biens et services essentiels des enfants,
- La simplification de l'accès à la complémentaire santé pour les plus vulnérables,
- Le renforcement, avec des moyens conséquents, des dispositifs d'accompagnement des jeunes pour l'accès à l'emploi, et notamment ceux qui sortent de l'Aide Sociale à l'Enfance
- L'instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans
- L'augmentation significative du nombre de jeunes qui bénéficieront de la garantie jeunes, dispositif initié et défendu par la CFDT depuis 2014
- L'amélioration de l'accompagnement des allocataires du RSA
- Ainsi que l'augmentation de 25% des postes aidés sur l'insertion par l'activité économique.

Mais attention, les moyens aujourd'hui annoncés doivent être réellement à la hauteur des ambitions affichées. Les choix et arbitrages budgétaires ne peuvent se faire au détriment de dispositifs d'accompagnement des personnes déjà existants.

De plus, les mesures et les moyens, quels qu'ils soient, ne feront pas tout. Pour la CFDT, la construction d'une société d'inclusion par le travail ne peut se faire que dans **le respect du droit à la dignité de chacun**. Cette construction doit se faire en **étroite collaboration avec les personnes en situation de pauvreté, les associations investies dans la lutte contre la pauvreté et tous les acteurs sociaux et économiques**. Ce devra être particulièrement le cas pour la concertation relative à la création d'un revenu universel d'activité.

La CFDT poursuivra son action, résolue et forte pour veiller à **l'effectivité des mesures de cette stratégie et à la réalité des moyens**.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cdfd.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante